2 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES FAMILLES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Isolement, monoparentalité, précarité financière, parcours d'insertion, parents mineurs, protection de l'enfance, handicap, maladie chronique

2.1 - Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité socio-économique

PE 2.1.3 - DÉVELOPPER DES ACTIONS À DESTINATION DES PARENTS

DIAGNOSTIC

Le recours aux modes d'accueil pour les publics en situation de fragilité est assez hétérogène selon les territoires. Le diagnostic partagé fait apparaître des difficultés spécifiques pour les publics en parcours d'insertion avec une vigilance particulière sur :

- La situation des parents de jeunes enfants bénéficiaires du RSA en parcours d'insertion pour lesquels il est impératif d'accéder à une solution de garde
- Les obstacles financiers liés au coût de l'accueil de l'enfant. Sur ce point, il existe plusieurs dispositifs de soutien (Métropole de Lyon, Caf du Rhône, France Travail, etc.), mais ils sont méconnus des parents. Ils peuvent aussi s'appuyer sur les Points Info Petite-enfance.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

• L'objectif de cette fiche action est de traiter ces deux difficultés.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- → Publics en parcours d'insertion
- → Tous les territoires

PILOTAGE / COORDINATION

- → Métropole de Lyon : DSPMI, Direction Insertion
- → Conseil départemental : Services PMI et Plateforme demandeurs d'asile DASIL
- → Caf du Rhône

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

→ Points Info petite-enfance

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- → Moyens humains : Services PMI et Caf du Rhône
- → Financements : Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et Caf du Rhône

ACTION 1 -

Action à destination des bénéficiaires du RSA:

→ Mobiliser les ressources de la Caf et de la Direction de l'Insertion de la Métropole de Lyon au profit des parents d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du RSA intégrant une formation courte (actions ponctuelles d'apprentissage du français, de redynamisation vers l'emploi ou de préparation au recrutement) en facilitant l'accès à un mode d'accueil.

ACTION 2

Action à destination des Points Info Petite-enfance :

→ Faire connaitre les dispositifs de soutien financier pour l'accueil individuel aux agents d'accueil des Points Info Petite-enfance.

ACTION 3

→ Expérimenter des actions d'aller-vers pouvant s'engager dès la maternité et de promotion des crèches et Relais Petite-Enfance pouvant prendre la forme de journées portes-ouvertes.

ÉCHÉANCES —

→ Durée du Schéma des Services aux Familles.

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- **▶** Développement de l'accès aux modes d'accueil pour les publics pauvres ou en parcours d'insertion
- Nombre d'agents d'accueil des Points Info Petite-enfance formés au dispositif de soutien financier
- Nombre d'actions d'aller-vers engagées vers les publics en parcours d'insertion